

M. Pepin: Il y aura des personnes bien renseignées pour vous répondre.

M. Forrestall: Nous voudrions assurément que ce soit vous et vos experts. Je crois que nous pourrions éclaircir plusieurs questions qui nous préoccupent.

Je ne vois pas pourquoi nous devrions retarder davantage cette étude pour la simple raison que certains groupes institutionnels du milieu de l'aviation n'auraient pas vraiment eu l'occasion de venir nous exposer leurs vues. Je n'ai aucune inquiétude à ce sujet, parce que je sais que tous les représentants de ce secteur dans notre pays, depuis nos grands transporteurs nationaux jusqu'aux fabricants et aux exploitants, se préoccupent de cette question depuis assez longtemps. Ce projet de loi comporte en effet très peu de mesures que les groupes de pression du milieu de l'aviation ne connaissent pas déjà, qu'ils n'ont pas aidé à élaborer ou au sujet desquelles ils n'ont pas été consultés en cours d'élaboration. Après avoir consulté les provinces, j'ai acquis la conviction qu'elles acceptent l'objet de ce projet de loi relativement à leur juridiction.

Mais il y a d'autres pouvoirs d'enquête qui me préoccupent. Par exemple, ce projet de loi n'englobe pas les militaires, ce qui pourrait être une cause de difficulté, puisque l'exclusion d'un secteur pourrait impliquer l'exclusion d'autres secteurs. J'estime qu'ils auraient dû être inclus d'emblée. Ce problème peut être étudié en comité et constitue l'une des difficultés qui, à l'expérience, infirmeront ou confirmeront l'exclusive que renferme ce document.

Il est important que nous ayons fait le premier pas et j'espère qu'il nous sensibilisera davantage à la sécurité aérienne. J'espère aussi que ce projet de loi fera ses preuves et pourra devenir le fondement, dans un avenir rapproché, de lois similaires pour les transports maritime et de surface. Je me permets, en terminant, de faire remarquer au ministre que si le projet de loi n'est pas adopté rapidement, le prochain ministre des Transports aura la vie dure après l'élection complémentaire qui doit avoir lieu dans Central Nova jusqu'à ce que le projet de loi soit mis en œuvre.

• (1220)

En guise de conclusion, je tiens à féliciter le ministre et ses fonctionnaires d'avoir au moins réussi à sauver l'un des trois modes de transport. Je déplore encore une fois, comme d'autres députés l'on fait, le retard mis à étudier ce dossier et je suis convaincu que le ministre le déplore également. Je ne veux pas blâmer qui que ce soit de ce retard, puisque nous étudions finalement le projet de loi qui devrait permettre d'améliorer la sécurité et le contrôle aériens au pays.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision. Je sais que l'orateur précédent s'est intéressé de près à ce sujet particulier. Il a eu l'occasion de rédiger le projet de loi qui ressemble à celui qu'il avait présenté en plusieurs parties. C'était une proposition excellente et il est malheureux qu'elle n'ait pas été retenue.

J'aimerais toutefois obtenir des précisions sur un point particulier. Je fais allusion à la suggestion que nous en finissons

Bureau canadien de la sécurité aérienne

rapidement avec ce projet de loi. Celui-ci sera approuvé en principe dans quelques minutes. Il sera ensuite renvoyé à un comité. Il sera donc en bonne voie d'être adopté. Deux mois et demi est très peu de temps pour étudier à fond une question de ce genre ou pour consulter les personnes qui travaillent continuellement dans ce domaine.

Permettez-moi de vous donner un exemple du genre de problème qui s'est posé. L'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes est touché de près par la question de la sécurité aérienne. Ce groupe a été invité à étudier le projet de loi, mais vu les relations excellentes que le ministre entretient avec cet organisme, il a malheureusement été envoyé à celui qui en était le président il y a trois ans. L'Association a donc vu le projet de loi hier pour la première fois. Comme en témoignent les observations faites par ce groupe, celui-ci déplore ce genre de liaison et de consultation. La plupart des organismes avec lesquels nous avons communiqué, et nous allons leur téléphoner tout de suite pour savoir où ils se trouvent, ne sont eux aussi pas très heureux de ne pas avoir été consultés à ce sujet.

Comme il semble que nous adopterons le projet de loi qui a été approuvé en principe, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) ne reconnaîtra-t-il pas qu'il vaudrait mieux de ralentir un peu la procédure afin de permettre à ceux qui ont mis tant d'effort et d'énergie à rédiger le rapport Dubin d'étudier ce projet de loi et de nous présenter leurs recommandations pour que nous puissions l'améliorer?

M. Forrestall: Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au distingué adjoint du ministre des Transports (M. Pepin), il s'agit d'un faux pas regrettable dont je ne savais rien. Je ne dis pas qu'il ne serait pas utile pour le Comité, les parlementaires, les ministres et le gouvernement lui-même d'avoir pu profiter de ces mémoires. J'ai seulement dit qu'à ma connaissance tous les groupes officiels œuvrant dans le domaine de la sécurité aérienne avaient été consultés et avaient eu l'occasion de faire connaître leur position sur le projet de loi.

Ce n'est pas depuis deux ou trois mois seulement que cette question retient l'attention, mais depuis dix ou quinze ans. Le Comité permanent des Transports est maintenant saisi du projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous avons encore des questions à étudier qui touchent de près au bon fonctionnement des travaux relatifs à Air Canada. Nous avons déjà plusieurs questions à soumettre au Comité permanent des Transports et je crois qu'il serait irresponsable que ce projet de loi mette six à huit mois avant de revenir devant la Chambre. Je crois que nous devrions l'adopter tout de suite.

Le président suppléant (M. Corbin): Quelqu'un veut-il poser une autre question ou faire une observation? Quelqu'un veut-il poursuivre le débat?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!